Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260706-2026_44-DE

Guémené-sur-Scorff

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Représentés : 1

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 6 juillet 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

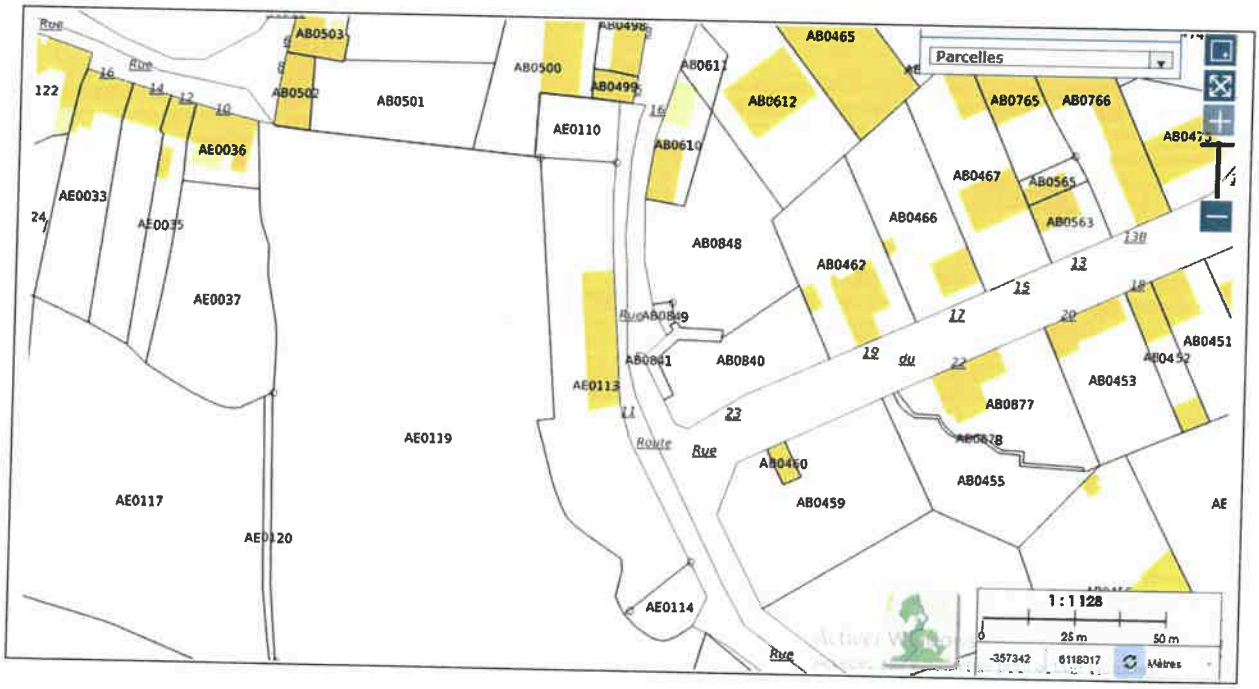
Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MALANDAIN

---

44. Patrimoine communal
Bien communal, 11 rue Le Calvé (AE0113)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de céder le bien communal, sis 11 rue Le Calvé (parcelle cadastrale AE0113 – 1087 m²).



Des avis de valeur ont été sollicités (agents immobiliers ; notaires), pour un montant compris entre 20 000 € et 35 000 €.

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260706-2026_44-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 14
Abstention : 1
Vote contre : 0

FIXE le prix de vente du bien communal à 35 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment les mandats de vente.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN